

Perspectives

N°26/189 – 29 septembre 2026

ITALIE – La sortie de la procédure pour déficit excessif reportée à 2027

Le couperet est tombé. L'ISTAT a confirmé mardi un déficit public de 3,1% du PIB en 2025, contrairement aux attentes du gouvernement, qui espérait encore passer sous le seuil de 3% et sortir de la procédure pour déficit excessif dès 2026. Le dernier communiqué confirme en outre que le déficit estimé en avril a été revu à la hausse de 355 millions d'euros, un écart marginal qui porte le ratio de 3,073% à 3,079%. Parallèlement, la croissance réelle a été révisée à la hausse à 0,6% en 2025 et à 1,1% en 2024, tandis que le PIB nominal de 2025 a été relevé de près de 7 milliards d'euros.

La publication du document programmatique de finances publiques prévue le 2 octobre devrait apporter davantage d'éléments sur la trajectoire des finances publiques. Cette donnée alimente néanmoins déjà le débat, tant sur la « manœuvre », c'est-à-dire la somme des nouvelles dépenses et des nouvelles recettes, que sur l'activation de la clause nationale de sauvegarde, qui couvre les dépenses de défense et de sécurité énergétique.

Le 0,1 point de la discorde

Au regard des données, la révision comptable reste minime et ne devrait pas modifier les tendances de la trajectoire des finances publiques, d'autant plus qu'elle concerne l'exercice 2025. Dans ce contexte particulier, elle contraint néanmoins le champ d'action du gouvernement en maintenant un ratio au-dessus de 3%. **L'Italie reste donc sous procédure pour déficit excessif en 2026 et ne devrait en sortir qu'en 2027**, à condition que le déficit effectif de 2026 et la prévision pour 2027 soient tous deux inférieurs à ce seuil. Alors que le gouvernement entre dans la phase de négociation de la dernière loi de finances de son mandat il se voit donc contraint à deux niveaux.

Le premier sujet à s'inviter dans le débat est celui de la clause nationale de sauvegarde. Après

plusieurs mois de réflexion, le ministre Giancarlo Giorgetti a présenté sa demande de flexibilité au titre des dépenses liées à la défense et à l'énergie. Le document transmis à Bruxelles demande ainsi un écart de 0,6% du PIB pour la sécurité énergétique et 0,9% pour la défense sur 2027-2028. Prévue par l'article 26 du règlement européen sur la gouvernance budgétaire, la clause nationale de sauvegarde permet aux États qui en ont fait la demande de s'écarter temporairement, sous certaines conditions, de la trajectoire de dépense nette agréée. Pour la défense, la Commission a reconnu, le 19 mars 2025, l'existence de circonstances exceptionnelles permettant son activation. Son périmètre a ensuite été étendu à la sécurité énergétique le 3 juin 2026, avant la publication des orientations d'application le 18 août.

Si la clause permet une hausse des dépenses, celles-ci restent comptabilisées dans le déficit et la dette, sans que cela soit considéré par la Commission comme un manquement aux recommandations européennes.

C'est donc dans son articulation avec la procédure pour déficit excessif que se situe la difficulté. En effet, si un pays fait déjà l'objet d'une procédure, comme c'est le cas de l'Italie, la clôture de celle-ci continue d'être appréciée à partir du déficit nominal, incluant les dépenses spécifiques à la clause. Si l'Italie mobilise en 2027 les 0,3% du PIB prévus pour la sécurité énergétique, auxquels s'ajouterait une part encore indéterminée des dépenses de défense, l'effort nécessaire pour passer sous le seuil de 3% serait d'autant plus conséquent, ce qui

contraindrait les arbitrages sur l'enveloppe budgétaire¹.

Dans les faits, cela pourrait être un jeu à somme nulle. Comme le souligne Carlo Cottarelli, spécialiste des finances publiques, dans un billet du quotidien *Il Corriere della Sera*, même si le déficit restait supérieur à 3% uniquement sous l'effet des dépenses de défense et d'énergie, la procédure pour déficit excessif serait de fait « gelée », sans sanctions ni mesures correctrices supplémentaires.

La partie d'échecs s'intensifie

Le deuxième nœud est celui de la « manœuvre ». Si la rigueur budgétaire a été l'alpha et l'oméga du narratif du gouvernement Giorgia Meloni, ce chiffre complique la donne à plusieurs égards, davantage dans le débat national que dans sa perception par les marchés.

En externe, la réaction des marchés est restée limitée et le *spread* est demeuré relativement stable. La donnée italienne ne modifie pas la tendance des finances publiques, d'autant que huit autres pays européens, dont la France, se trouvent déjà sous procédure.

En interne, la question est tout autre, avec une onde générée par cette goutte d'eau qui touche aussi bien la majorité que l'opposition.

La nouvelle a rapidement alimenté le jeu des oppositions et révélé les divergences au sein de la majorité dans une séquence médiatique qui se poursuit depuis mardi 22 septembre. Si l'opposition y voit l'échec d'une promesse excessivement mise en avant par le gouvernement, la majorité s'écharpe aussi sur les contraintes qu'impose cette nouvelle réalité statistique. La réaction des autres membres de la majorité s'inscrit dans ce rapport de force. Entre coups larvés et serrage de coudes, les divergences d'approche deviennent plus visibles autour d'une question centrale : quelle sera l'ampleur de la « manœuvre », où faudra-t-il couper et quelles seront les ressources ? D'autant que chacun doit composer avec trois impératifs : les relations au sein de la coalition, les relations internes aux partis et le positionnement au début de la campagne électorale, dans une « manœuvre » qui constitue leur dernière occasion de dresser le bilan de l'action de l'exécutif. Le problème est désormais explicite : face à une enveloppe estimée entre 25 et 30 milliards d'euros, les demandes

cumulées des partis et des ministères approchent déjà 50 milliards d'euros.

La séquence médiatique a d'abord été marquée par les prises de parole au sommet de l'exécutif. La présidente du Conseil a ainsi critiqué les révisions successives de l'ISTAT², tout en minimisant leurs implications. Le parti *Fratelli d'Italia* cherche ainsi à contenir la portée politique du chiffre sans modifier sa ligne de prudence budgétaire. Son objectif reste de préserver le bilan de sérieux budgétaire du gouvernement tout en poursuivant la réforme fiscale entamée en 2023, avec près de 10 milliards d'euros de mesures temporaires en faveur des familles, du travail et des jeunes. À cela s'ajoute le contexte marqué, dès 2026, par la hausse des coûts de l'énergie, qui a un impact direct sur le budget des ménages. La réponse à la séquence inflationniste, principalement fondée en 2026 sur la baisse des droits d'accise, reste également au cœur de l'action du gouvernement dans un scénario qui risque de se dégrader.

Matteo Salvini, le vice-président du Conseil des ministres italien, a été l'un des premiers à s'exprimer en réclamant un écart budgétaire de plusieurs milliards, dont 8 milliards d'euros pour régler les travaux déjà réalisés sous la responsabilité de son ministère, tout en demandant une contribution supplémentaire aux banques et aux groupes énergétiques. Face au refus de *Fratelli d'Italia*, il a ensuite infléchi sa position : l'instrument importe moins que l'obtention d'une manœuvre suffisamment « courageuse ». Ce recul préserve la coalition tout en maintenant ouverte la négociation sur les ressources.

Cette séquence intervient en outre dans un moment de fragilité pour le dirigeant de la Lega, concurrencé par la création du parti *Futuro Nazionale*, fondé par Roberto Vannacci, qui avance sur les mêmes thèmes électoraux. La bataille sur la manœuvre offre dès lors à Matteo Salvini un terrain pour se différencier de ses partenaires de coalition et réaffirmer les marqueurs politiques de la Lega : les retraites et la critique des contraintes européennes parlent à l'électorat tenté par Vannacci ; la *flat tax*³, les infrastructures et la taxation des banques répondent davantage aux attentes de la base productive du Nord. Cette bataille doit également lui permettre de reprendre la main avant le congrès extraordinaire face aux gouverneurs du Nord.

¹ Sur les 1,5% du PIB demandés cumulativement pour 2027-2028, 0,6% serait consacré à la sécurité énergétique, à raison de 0,3% en 2027 et de 0,3% en 2028, tandis que les 0,9% destinés à la défense seraient mobilisés principalement en 2028. L'effet sur le déficit de 2027 proviendrait donc surtout des quelque 7 Md€ de dépenses énergétiques, auxquels s'ajouterait une part encore indéterminée des dépenses de défense. Les baisses d'accises ne sont pas directement

éligibles à la clause. Le gouvernement pourrait néanmoins inscrire dans son périmètre des investissements énergétiques structurels déjà prévus afin de libérer, dans la limite de la règle de dépense, un espace destiné à financer ces mesures.

² L'Istat (*Istituto nazionale di statistica*) est l'Institut national de statistique italien

³ Prélèvement forfaitaire unique

Forza Italia, qui s'était déjà illustrée lors de la dernière « manœuvre » par son opposition à une taxation supplémentaire des banques, entend de nouveau protéger ce marqueur. Le parti porte la baisse de l'IRPEF⁴ jusqu'à 60 000 euros, la défiscalisation des treizièmes mois, la hausse des pensions minimales et le remboursement anticipé des avantages fiscaux sur les dépenses de santé. Mais le coût de ces mesures entre en contradiction

avec son refus d'un déficit supplémentaire et de la principale recette proposée par la *Lega*. *Forza Italia* doit ainsi démontrer son utilité à un électorat modéré tenté par le parti *Fratelli d'Italia*, sans apparaître comme le simple défenseur du secteur financier. Le dirigeant de *Forza Italia*, Antonio Tajani, est par ailleurs contesté par une partie des cadres du parti et soumis à l'influence persistante de la famille Berlusconi.

✓ Notre opinion – *Le résultat est amer pour le gouvernement italien, qui avait fait de la maîtrise des comptes publics et de la sortie anticipée de la procédure pour déficit excessif l'un de ses principaux arguments de réussite en matière de politique économique. Le chiffre complique les arbitrages dans une année préélectorale, limite les victoires politiques que les différentes composantes de la majorité peuvent espérer tirer de la « manœuvre » et pousse le gouvernement à rechercher de nouvelles recettes.*

⁴ L'IRPEF (*Imposta sul Reddito delle Persone Fisiche*) est l'impôt italien sur le revenu des personnes physiques

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :



Monde – Scénario macro-économique 2026-2027 – Juin 2026

[Un scénario de nouveau hautement conditionnel](#)

Date	Titre	Thème
28/09/2026	France – Enquêtes de conjoncture : des résultats mitigés en septembre	France
28/09/2026	États-Unis – Les investisseurs étrangers se détournent-ils des titres américains ?	États-Unis
25/09/2026	Monde – L'actualité de la semaine – 25 septembre 2026	Monde
25/09/2026	Paiement agentique : cherchons-nous l'adoption au mauvais endroit ?	Flux et paiements
24/09/2026	Allemagne – Élections régionales du 20 septembre : l'AfD progresse, Die Linke gagne à Berlin et Merz s'enforce	Allemagne
23/09/2026	France – Immobilier résidentiel : essoufflement au premier semestre 2026	Immobilier
21/09/2026	Pays émergents : Covid-19, la dette en héritage	Pays émergents
18/09/2026	Monde – L'actualité de la semaine – 18 septembre 2026	Monde
18/09/2026	France – L'inflation a augmenté à 2,4% en août, sous l'effet des prix de l'énergie	France
17/09/2026	Technologies – Process intelligence, la nouvelle ruée vers l'or des entreprises	Tech-média-télécom
11/09/2026	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
11/09/2026	Italie – La croissance tient, l'inflation repart	Italie
10/09/2026	Allemagne – Élections en Saxe-Anhalt : une victoire écrasante de l'AfD sans majorité absolue	Allemagne

Études Économiques Groupe – Crédit Agricole S.A.

12, place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Isabelle JOB-BAZILLE

Rédacteurs en chef : Paola MONPERRUS-VERONI, Tania SOLLOGOUB, Armelle SARDA

Zone euro : Alberto ALEDO, Ticiano BRUNELLO, Marianne PICARD, Paola MONPERRUS-VERONI (coordination zone euro), Sofia TOZY, Philippe VILAS-BOAS, Grégoire GLORIEUX

États-Unis, Royaume-Uni, Irlande, pays scandinaves : Slavena NAZAROVA

Europe centrale et orientale, Asie centrale, géo-économie :

Tania SOLLOGOUB (coordination pays émergents), Nathan QUENTRIC

Asie : Sophie WIEVIORKA

Amérique latine : Catherine LEBOUGRE (coordination scénario), Jorge APARICIO LOPEZ

Afrique du Nord, Moyen-Orient, Afrique sub-saharienne : Laure DE NERVO, Morgane ABBAS

Documentation : Elisabeth SERREAU

Statistiques : Datalab ECO

Réalisation et Secrétariat de rédaction : Sophie GAUBERT

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

Application Etudes ECO disponible sur l'[App store](#) & sur [Google Play](#)

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.